Juillet 2026

Déclaration de non prise en compte des incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Article 4 du Règlement UE 2019/2088 « SFDR »

La société de gestion OTOKTONE3i, en raison de la taille de ses équipes et des ressources techniques disponibles, déclare **ne pas prendre en compte l'ensemble des incidences négatives sur les facteurs de durabilité** au sens de l'article 4 du règlement européen SFDR.

En effet les processus de gestion d'investissement actuels ne permettent pas à la société de gestion de piloter l'ensemble des incidences négatives et d'agir efficacement pour leur atténuation.

Cependant, **la société de gestion a choisi de cibler certaines incidences négatives** (PAI, « Principal Adverse Impacs ») qui s'intègrent à sa stratégie d'investissement durable et qui répondent aux attentes de ses clients, notamment les préférences en matière de durabilité.

Ces incidences (PAI) sont :

- Actifs immobiliers
 - PAI 17 Exposition aux combustibles fossiles par le biais d'actifs immobiliers
 - PAI 18 Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique
 - PAI Opt.18 Emissions de gaz à effet de serre
 - PAI Opt 19 Intensité de consommation d'énergie
 - PAI Opt 20 Production de déchets d'exploitation
 - PAI Opt 22 Artificialisation des terres

- Actifs financiers / gestion sous mandat
 - PAI 1 Emissions de gaz à effet de serre
 - PAI 9 Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
 - PAI 10 Violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
 - PAI 11 Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
 - PAI 13 Mixité au sein des organes de gouvernance
 - PAI Opt 4 Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone
 - PAI Opt 15 Déforestation
 - PAI Opt 25 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies

CONTACT

OTOKTONE3i

Filiale de la Banque Populaire Grand Ouest
Société Anonyme au capital de 228 674 €
Société de gestion de portefeuille – Agrément AMF n°GP-14000025 en date du 16 juillet 2014
342 762 176 RCS Nantes
Siège social :
4, rue Françoise Sagan
44800 Saint-Herblain